



**OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2022-148

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **SGAR / SGAR**

R76-2022-10-04-00003 - Arrêté portant changement de dénomination du lycée d'enseignement général et technologique agricole Agricampus d'Onet-le-Château (12) (1 page)	Page 3
R76-2022-10-04-00002 - Arrêté portant changement de dénomination du lycée général et technologique Rive Gauche de Toulouse (31) (1 page)	Page 5
R76-2022-10-04-00004 - Arrêté portant changement de dénomination du lycée professionnel Le Mirail à Toulouse (31) (1 page)	Page 7

SGAR

R76-2022-10-04-00003

Arrêté portant changement de dénomination du lycée d'enseignement général et technologique agricole Agricampus d'Onet-le-Château (12)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant changement de dénomination  
du lycée d'enseignement général et technologique agricole Agricampus  
d'Onet-le-Château (12)**

Le préfet de la région Occitanie,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

u la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu l'article L 421-24 du Code de l'éducation ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la délibération CP/2019-DEC/05.15 de la commission permanente du conseil régional d'Occitanie du 13 décembre 2019 portant dénomination du lycée d'enseignement général et technologique agricole Agricampus situé à Onet-le-Château ;

Vu l'avis favorable de la commune de Onet-le-Château émis par courrier en date du 28 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du lycée, rendu le 15 juin 2020 en séance ordinaire ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

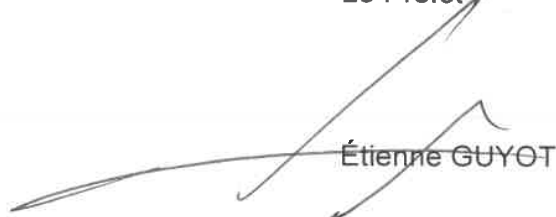
**Arrête**

**Article 1er.** - Le lycée d'enseignement général et technologique agricole Agricampus d'Onet-le-Château, situé dans le département de l'Aveyron est renommé «Lycée d'enseignement général et technologique agricole Jacques Chirac- Agricampus La Roque» ;

**Article 2.** - Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 4.10.2022

Le Préfet



Étienne GUYOT

SGAR

R76-2022-10-04-00002

Arrêté portant changement de dénomination du  
lycée général et technologique Rive Gauche de  
Toulouse (31)

**Arrêté portant changement de dénomination  
du lycée général et technologique Rive Gauche de Toulouse (31)**

Le préfet de la région Occitanie,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**Vu** l'article L 421-24 du Code de l'éducation ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** la délibération CP/2022-07/06-06 de la commission permanente du conseil régional du 13 juillet 2022 portant dénomination de lycée public ;

**Vu** l'avis favorable de la commune de Toulouse émis par courrier électronique en date du 28 juin 2022;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**Arrête**

**Article 1er.** - Le lycée général et technologique Rive Gauche de Toulouse est nommé « Lycée général et technologique Joséphine Baker ».

**Article 2.** - Le secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur le recteur de l'Académie de Toulouse sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 4.10.2022

Le préfet,



Étienne GUYOT

SGAR

R76-2022-10-04-00004

Arrêté portant changement de dénomination du  
lycée professionnel Le Mirail à Toulouse (31)



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales

**Arrêté portant changement de dénomination  
du lycée professionnel Le Mirail à Toulouse (31)**

Le préfet de la région Occitanie,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**Vu** l'article L 421-24 du Code de l'éducation ;

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** la délibération CP/2022-07/06-06 de la commission permanente du conseil régional du 13 juillet 2022 portant dénomination de lycée public ;

**Vu** l'avis favorable de la commune de Toulouse émis par courrier électronique en date du 28 juin 2022;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le lycée professionnel Le Mirail à Toulouse est nommé « Lycée professionnel Gisèle Halimi ».

**Article 2.** - Le secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur la recteur de l'Académie de Toulouse sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 4.10.2022

Le préfet,

Etienne GUYOT

